

## Bilan qualitatif 2010 sur les eaux distribuées (après mélange éventuel de ressources, traitement)

Les bilans qualitatifs annuels transmis avec les factures, édités sur le site [www.ars.aquitane.sante.fr](http://www.ars.aquitane.sante.fr) reflètent la situation en distribution et prennent en compte essentiellement les résultats obtenus sur le réseau et en départ de station.

> Vis-à-vis des nitrates, on n'observe pas de dépassement de normes

Ressources en eau sollicitée en permanence ou en appoint pour l'AEP

<10 mg/l	<20 mg/l	<30 mg/l
Brantôme Coulounieix Lisle, Valeuil Grand Brassac, La Gonterie Mareuil Chabroulie, Mareuil Rudeau St-Aulaye, St-Julien de Bourdeilles Vallée Lizonne, La Tour Blanche, Tocane, Verteillac	La Roche Chalais Ribérac Ribérac nord Ribérac sud	Parcoul Mareuil Richenieu Paussac St-Privat des Prés

> Vis-à-vis des phytosanitaires

Sur eau distribuée, le seul dépassement net de norme concerne le réseau de Paussac avec des valeurs maximales observées pour la déséthylatrazine de l'ordre de 0.4µg/l très en dessous des valeurs sanitaires maximales admissibles (2µg/l).

Dans ce contexte une dérogation a été accordée, et ce jusqu'au 6 mai 2013, afin que la collectivité puisse étudier les mesures à mettre en œuvre.

## Les prochains rendez-vous

- Démonstration de désherbeuse : date à préciser (juillet 2011) - Secteur Brantôme (à préciser) - Contact : Philippe Brousse au 05 53 92 47 50
- Formation Certiphyto : les mardis 7 et 14 juin 2011 à Ribérac - Contact : Richard Raynaud au 05 53 92 47 50

## CONTACT



Didier MERY - Tél. 05 53 92 47 50 - Antenne Isle-Dronne-Double  
Animateur du PAT, conseiller arboriculture et protection phytosanitaire  
Courriel : [didier.mery@dordogne.chambagri.fr](mailto:didier.mery@dordogne.chambagri.fr)  
[www.dordogne.chambagri.fr](http://www.dordogne.chambagri.fr)

Ce bulletin s'adresse aux principaux acteurs du territoire du Plan d'actions territorial. Il sera diffusé 4 fois par an et fera le bilan des actions entreprises, avec les résultats obtenus et les perspectives. Ce sera un outil de communication et d'échange pour valoriser toutes les initiatives particulières ou collectives.

## Edito

Pour progresser dans la maîtrise de la qualité de l'eau et analyser objectivement les phénomènes en jeu, je vous propose d'essayer de calmer vos passions... et d'écouter l'Autre. Les agriculteurs d'abord. Ils disent que les produits phytosanitaires sont tout aussi indispensables que chers et qu'en conséquence ils sont utilisés avec parcimonie.

Indispensable, c'est vrai car il ne serait pas envisageable de « fournir aux consommateurs, tout au long de l'année, des produits sûrs et de qualité à des prix accessibles, de moderniser les moyens de production et de multiplier la productivité par 2, 3 ou 4 selon les secteurs avec 2 à 3 fois moins de besoins en main d'œuvre » (Traité de Rome signé en 1957).

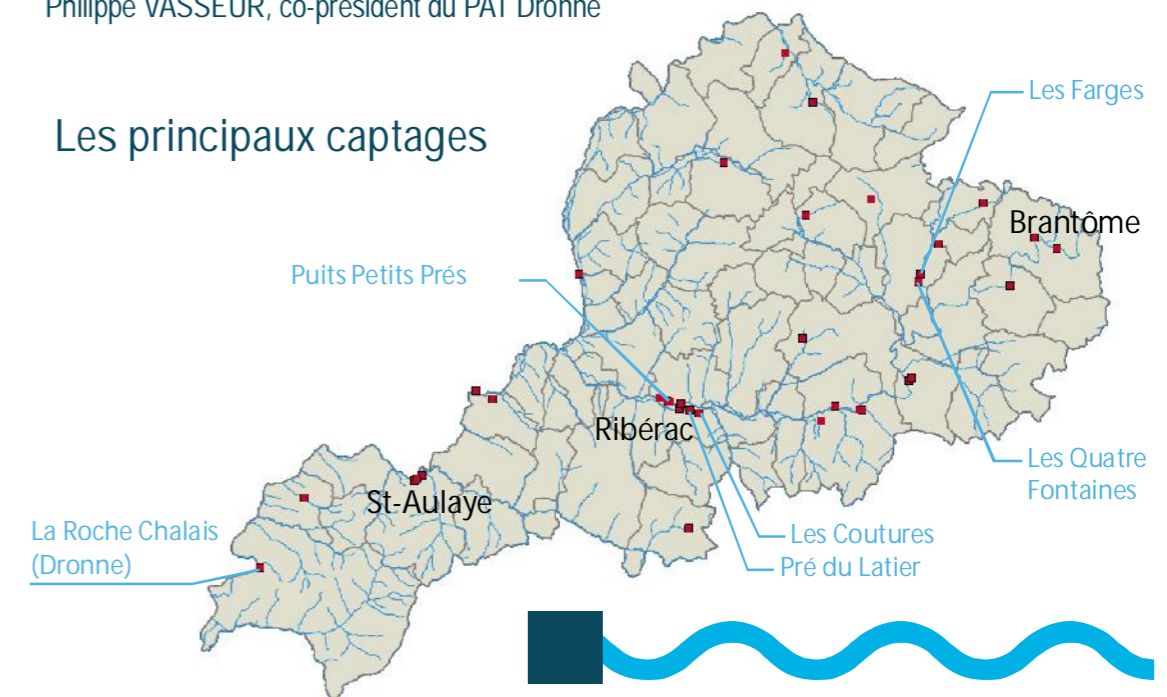
Utilisés avec parcimonie : c'est plus discutable. Une analyse des pratiques locales traduite en IFT (indice de fréquence de traitement) montre que, pour les 25 exploitations suivies, l'utilisation des produits phytosanitaires varie quantitativement du simple au double. Aussi, le Plan d'actions territorial cherche à comprendre et vulgariser les méthodes des agriculteurs peu utilisateurs (rotation, gestion des risques, prise en compte des seuils de traitement, pratique du faux semis et du déchaumage mécanique).

Les citoyens ont des attentes variables en matière d'environnement et d'alimentation. Une majorité porte une grande attention à l'eau et souhaite que les teneurs des indésirables restent les plus basses possibles... tout en disposant d'une alimentation saine, de qualité sanitaire irréprochable, à un prix raisonnable, ou plutôt bas.

Les données locales sur la qualité de l'eau potable largement exposées dans ce bulletin du PAT montrent une situation généralement bonne avec quelques situations préoccupantes. Soyons-en tous conscients (agriculteurs, jardiniers amateurs, agents de voirie, mais aussi consommateurs), et agissons en conséquence pour que la situation s'améliore !

Philippe VASSEUR, co-président du PAT Dronne

## Les principaux captages



DDT  
ARS



Document établi avec le financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre du Plan d'Actions Territorial Dronne.

### Organisation du contrôle

Le contrôle sanitaire de ces eaux est exercé pour le préfet par les services de l'ARS (Agence régionale de santé, délégation territoriale Dordogne).

Le contrôle est basé sur un volet surveillance analytique et un volet inspection des installations (Captages et leurs périmètres de protection, station de traitement...).

Les analyses sont réalisées avec l'appui du laboratoire départemental des eaux, de plus les collectivités et les exploitants peuvent compléter ce suivi selon les situations observées.

Les fréquences et les types d'analyses sont fixées par l'arrêté du 21 janvier 2010 en prenant comme critères, les débits et les types d'ouvrages. Ainsi:

- Sur les eaux brutes : prise d'eau en rivière = 2 analyses /an
- Captages souterrains = 0,2 à 1 analyse /an ( fréquence moyenne d'une analyse tous les 2 ans)
- Sur les eaux traitées (en départ de station) = 1 à 5 analyses /an
- Sur les eaux distribuées = 3 à 11 analyses /an (sur le réseau et avec le critère des populations desservies)

Ce protocole privilégie de fait la surveillance des eaux distribuées après mélange et traitement.



Captage Puits des Coutures - Ribérac



Source Les Quatre Fontaines - Paussac



Captage Puits Les Farges - Paussac

### Les normes de qualité des eaux applicables

Ces normes diffèrent selon l'origine de l'eau (eaux de rivière, eaux souterraines) et selon la nature des eaux (eaux brutes, eaux traitées).

- Sur les eaux brutes, les analyses doivent permettre, en dehors des considérations environnementales, d'évaluer si la ressource est utilisable pour l'usage de l'AEP (alimentation en eaux potables).

Eaux brutes	Seuils Nitrates	Seuils Pesticides (µg/l)
Eaux de surfaces	50 mg/l	2 µg/l par substance individuelle
Eaux souterraines	100 mg/l	5 µg/l pour le total des substances mises en évidence

- Sur les eaux traitées, les analyses permettent d'évaluer la conformité des eaux pour la consommation.

Eaux traitées	Seuils Nitrates	Seuils Pesticides
Toutes origines confondues	50 mg/l	0,1 µg/l par substance individuelle sauf pour : aldrine, heptachore, heptachlorepoxyde ou le seuil est à 0,03 µg/l 0,5 µg/l pour le total des substances mises en évidence

### Gestion des non-conformités

En dehors de la bactériologie qui doit être strictement et immédiatement respectée et si la collectivité ne dispose d'aucune solution alternative ou corrective "rapide" ; il peut être éventuellement accordée en cas de non-conformités, une dérogation limitée dans le temps qui fixera une nouvelle valeur « seuil » prenant en compte sur la base des expertises scientifiques disponibles l'absence de risques sanitaires; l'objectif final étant bien sûr le retour au respect de la norme dans les meilleurs délais.

Dans le domaine des phytosanitaires ou la norme est très basse (0,1 µg/l à 0,03 µg/l): Ce mode de gestion doit reprendre molécule par molécule la valeur sanitaire maximum admissible (VMAX: effet de seuil) et la durée de la non-conformité observée (plus ou moins de 30 jours).

L'interdiction de consommation n'est prononcée qu'en cas de dépassement de cette VMAX ; mais les consommateurs doivent être informés de la non-conformité réglementaire et des échéances fixées par la dérogation. Le suivi analytique doit par ailleurs être renforcé dans ce cas de figure...

Exemple pour certaines molécules :

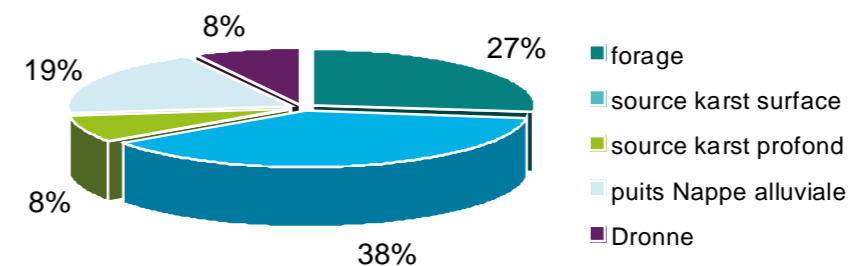
Molécule	Seuil analytique	Norme	VMAX
Déséthylatrazine	0,02 µg/l	0,1 µg/l	2 µg/l

Remarque : une valeur seuil existe pour la somme des molécules mises en évidence.

### Caractéristique du territoire

La zone d'action concertée touche 18 collectivités AEP (alimentation en eaux potables): 10 syndicats, 8 communes.

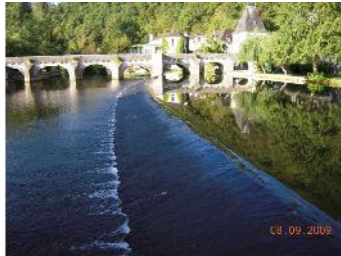
Ressources en eau sollicitée en permanence ou en appoint pour l'AEP



Répartition actuelle des collectivités selon la typologie des ressources

Type de ressource	Collectivités (communes/SIAEP)
Dronne	La Roche-Chalais
Sources	Gonterie-Boulouneix ; Paussac-St-Just ; St-Julien-de-Bourdeilles ; SIAEP de Coulouniex, Razac (Lisle /Valeuil /Grand-Brassac), La Tour Blanche ; Vallée de la Lizonne
Forages	Brantôme ; Saint-Aulaye ; SIAEP de Mareuil, Tocane ; Vertillac
Puits nappe alluviale	Parcoul
Dronne + nappe alluviale	Ribérac
Forage + nappe alluviale	SIAEP de St-Privat des prés
Forage + source	SIAEP de Mareuil (Léguillac-de-Cercles) ; Ribérac sud

A noter que certains captages ont été mis en veille et ce souvent pour des problèmes de qualité : Puits Pré des Joncs (Ribérac Nord), source de Valeuil (Amenot) , source de Grand Brassac (Plantier (SIAEP de Coulouniex/Razac)) et Puits des Coutures (Ribérac).



La Dronne - Brantôme



La Dronne - Le Pont d'Ambon Creyssac - St-Julien de Bourdeilles

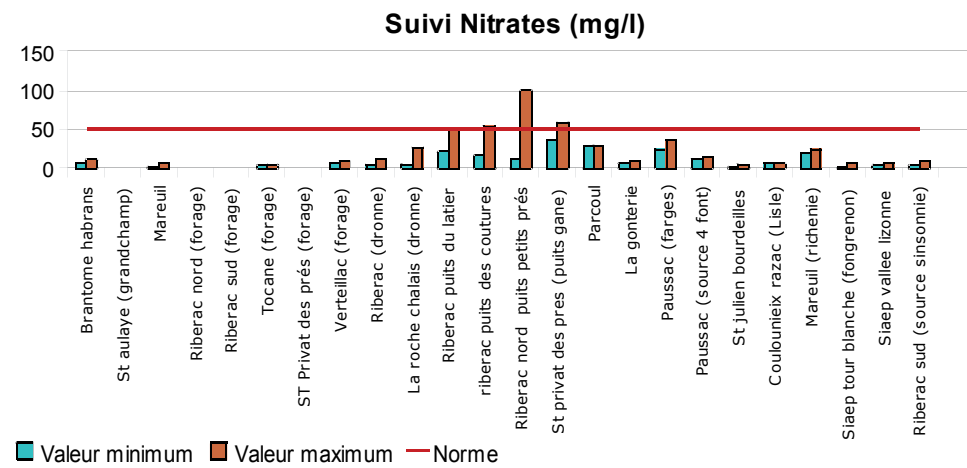


Le Boulou, affluent de la Dronne Paussac

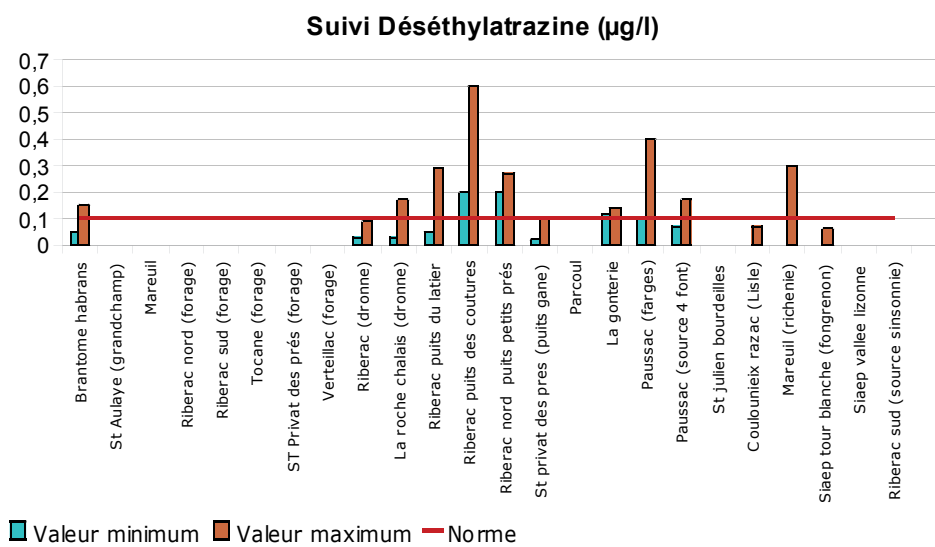
### Evaluation de la situation au niveau des captages

Le bilan est établi à partir des analyses sur les eaux brutes et à partir des historiques nitrates et pour les pesticides en prenant en compte le « traceur » que constitue encore la Déséthylatrazine.

• Par captage



Notons que dans 83 % des situations la norme " nitrates < à 50 mg/l " est respectée. Les captages Ribérac Puits du Latier et Ribérac Puits des Coutures font l'objet d'attentions particulières (classement " Grenelle ")

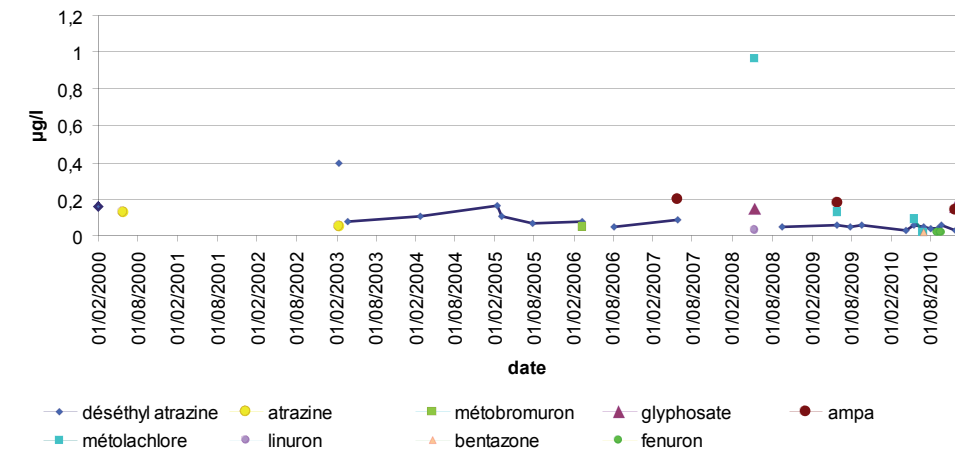


Parmi les 24 captages suivis par des analyses régulières, deux captages font apparaître des teneurs en déséthylatrazine plus préoccupantes. Bien entendu, il s'agit de valeurs maximales relevées ponctuellement.

Plus de 50% des captages sont en dessous du seuil de détection de cette molécule utilisé dans les produit phyto.

> Sur le secteur de Paussac-St-Vivien

Suivi Phytosanitaire de la Roche Chalais



Notons que dans 83 % des situations la norme " nitrates < à 50 mg/l " est respectée. Les captages Ribérac puits du Latier et Ribérac puits des Coutures font l'objet d'attentions particulières (classement " Grenelle ")

### En savoir plus

#### Molécules

##### • Atrazine

Interdite d'utilisation depuis le 30/09/2003, l'atrazine était utilisée comme herbicide pour le traitement des dicotylédones et graminés sur maïs et sorgho à grain.

L'utilisation en zones non agricoles est interdite depuis 1997.

##### • Glyphosate (Gpst)

Le glyphosate est un désherbant total, c'est-à-dire un herbicide non-sélectif

Il n'est pas seulement utilisé en agriculture, il rencontre un grand succès auprès des jardiniers amateurs, des services techniques des collectivités et des trains « désherbeurs » de la SNCF.

##### • Metolachlore

Herbicide sélectif il est Interdit d'utilisation depuis le 30/12/2003, le métolachlore était utilisé comme herbicide sur maïs et sorgho. Il était également autorisé mais très peu utilisé sur Tournesol. Le S métolachlore, isomère actif du métolachlore, est quant à lui toujours autorisé.

##### • Linuron

C'est un herbicide sélectif pour combattre les

dicotylées annuelles dans de nombreuses cultures. Il sert à la destruction des mauvaises herbes jeunes, il est utilisé sur carotte, maïs, pomme de terre et tournesol.

##### • Métobromuron

Interdit d'utilisation depuis 12/2007, le métobromuron était utilisé sur certaines cultures maraichères ( mâche, artichauts,...) et sur le Tabac.

##### • Bentazone

Le bentazone est un herbicide de contact autorisé sur céréales de printemps et d'hiver, sur légumineuses, sur pois, etc... Il est efficace sur de nombreuses dicotylédones.

##### • Fénuuron

Herbicide utilisé le plus souvent en zone non-agricole.

#### Métabolites

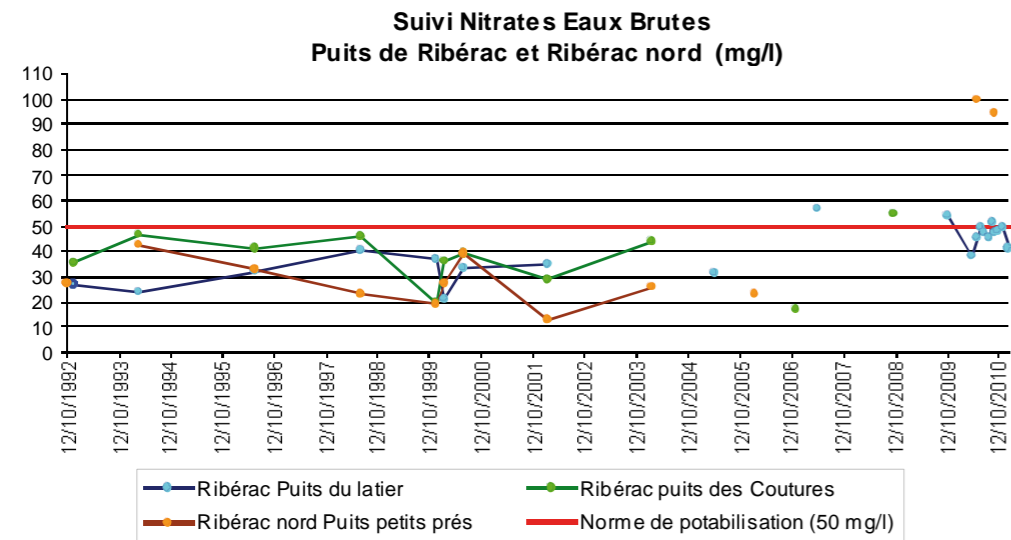
Produits intermédiaires résultant de la transformation d'une substance chimique dans l'organisme lors d'un processus métabolique.

- déséthylatrazine est le métabolite de l'atrazine
- ampa est le métabolite du Glyphosate

• Zoom sur quelques ouvrages

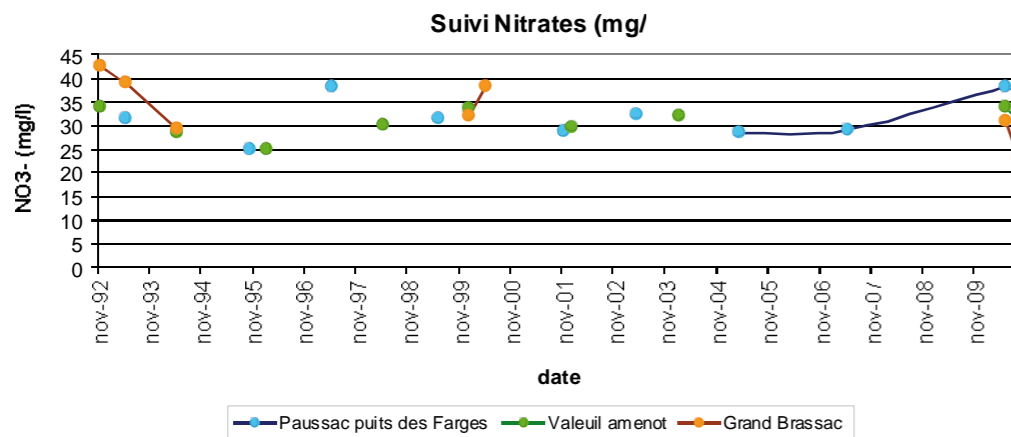
Pour les nitrates :

> Puits en nappe alluviale de la Dronne



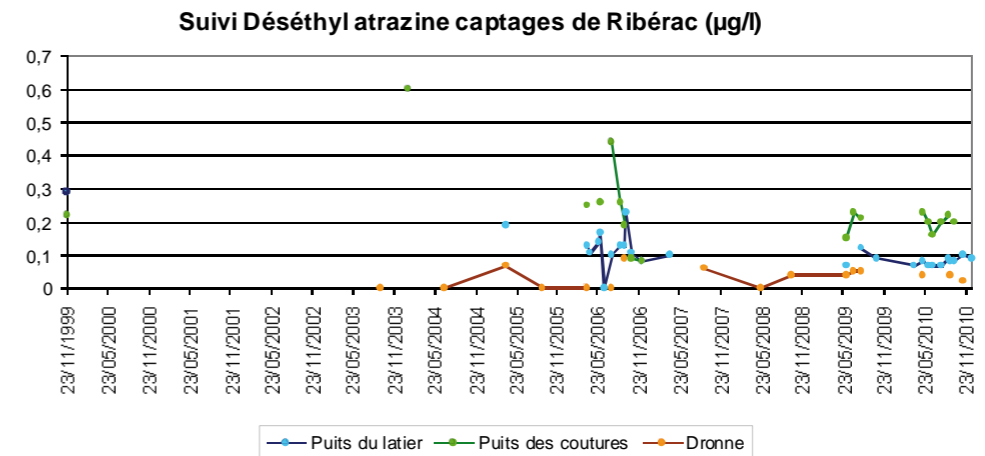
Les actions menées à partir de 2009 devront être poursuivies pour inverser la tendance notée sur les suivis nitrates au niveau des puits en nappe alluviale de la Dronne.

> Sur les sources



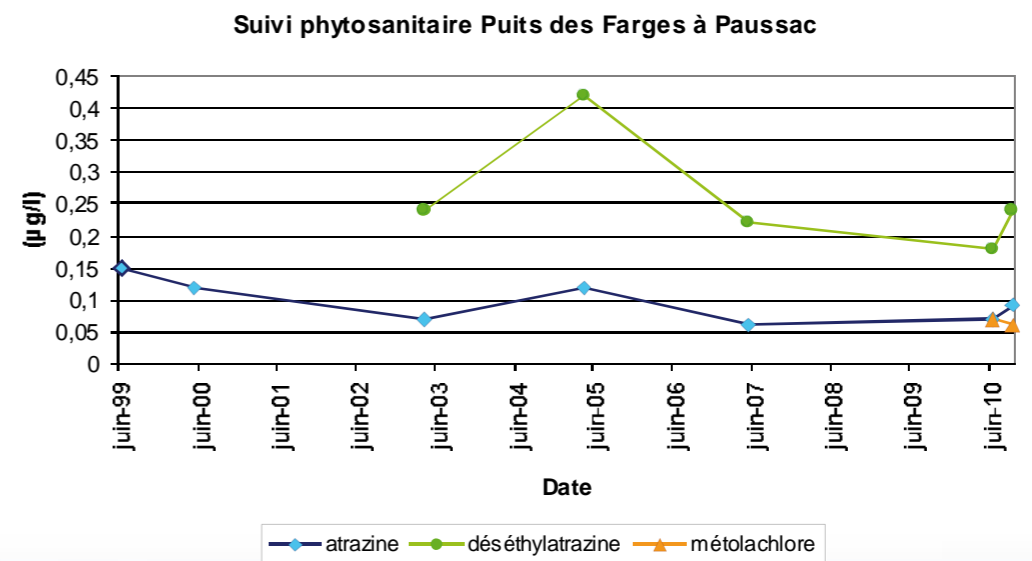
A l'inverse, aucun dépassement de seuil est relevé sur les sources captées en secteur de Paussac et Ribérac. La situation se "stabilise" autour de valeurs nitrates environ 2 fois inférieures à la norme.

> Sur le secteur de Ribérac



Le suivi de la déséthyl atrazine sur le secteur de Ribérac indique pour un captage (Puits des Coutures - captage Grenelle) un dépassement de la norme de 0,1 µg/l. Le processus de « relargage » de ce métabolite d'herbicide à l'issue des alternances de périodes sèches et humides peut expliquer cette présence alors que la molécule n'est plus utilisée depuis plusieurs années.

> Sur le secteur de Paussac-St-Vivien



L'atrazine et son métabolite la déséthyl atrazine persistent longtemps dans le sol ; seule cette dernière fait l'objet d'un dépassement de norme. Métolachlore se retrouve à l'état de traces à des doses inférieures à la norme de 0,1 µg/l.